

Image not found or type unknown



Delai de paiement dans le cas d un licenciement economique

Par **BIBOUNE**, le **21/09/2009** à **10:52**

Bonjour,
MON ENTREPRISE EST EN LJ DEPUIS LE 04/08/09 ET JE SUIS LICENCIEE DEPUIS LE 19/08/09. J AI PRIS LA CRP DONT LE DELAIS DE REFLEXION FINISSAIT LE 09/09/09. J AI RECU LE 11/09 UN CHEQUE POUR MON SALIRE DU 1/08/09 AU 19/08/09. DEPUIS PLUS RIEN. COMBIEN DE TEMPS DOIS JE ENCORE ATTENDRE CAR RIEN N A ETE FAIT PAR LE MANDATAIRE QUI NOUS ANNONCE QUE LE RESTE DES SOMMES DUES SERONT FAITES PAS AVANT 3 SEMAINES. EN ATTENDANT COMMENT VIT ON?? LES AGIONS ET LES CREDITS EN COURS ?? COMMENT FAIRE.
MERCI